

ASSOCIATION **ON SE RENCONTRE**

PRENDRE LE TEMPS DE SE RENCONTRER

Vers un espace de convivialité adaptée
aux troubles de la mémoire
Pour rompre l'isolement dans la solidarité



DOSSIER D'INSCRIPTION



« ON SE RENCONTRE »



JE COCHE MON OU MES RDV

☐ **« C'EST MIDI », On se retrouve, dans un restaurant de la ville de Carhaix, pour :**

- ✓ Partager un déjeuner, dans une ambiance chaleureuse et conviviale,
- ✓ Rencontrer d'autres personnes qui souhaitent, elles aussi, rompre avec l'isolement social,
- ✓ Stimuler l'appétence.
 - C'est un groupe ouvert, il n'y a donc pas un nombre maximum de personnes.
 - Le principe est de créer une dynamique sociale encadrée par 5 bénévoles.

NB : il est possible de bénéficier d'un transport assuré par l'association.

☐ **« C'EST 4 HEURES », On se retrouve pour :**

- ✓ Partager un goûter, dans une ambiance chaleureuse et conviviale,
- ✓ Rencontrer d'autres personnes qui souhaitent, elles aussi rompre, avec l'isolement social,
- ✓ Echanger et Partager des temps de jeux.
 - Le groupe est fermé, l'accueil est limité à un certain nombre de personnes.
 - Le principe est de créer une dynamique sociale encadrée par 5 bénévoles.

NB : il est possible de bénéficier d'un transport assuré par l'association.

Modalités d'inscription*

Merci de retourner par mail ou en mains propres les éléments suivants composant le dossier d'inscription :

- ☐ **La fiche d'inscription complétée**
- ☐ **Une attestation de votre contrat d'assurance responsabilité civile, à demander à votre assurance ou votre banque***
- ☐ **Une photo récente de la personne participante**
- ☐ **Le questionnaire facultatif**

..... Merci de nous retourner le dossier complet

*L'association dispose d'une assurance de responsabilité civile. Celle-ci permet de s'assurer pour les dommages causés à autrui, elle ne garantit en aucun cas les dommages causés à soi-même. Chacun doit faire le nécessaire pour disposer d'une assurance complémentaire en cas d'accident.

FICHE D'INSCRIPTION

DOCUMENT A RETOURNER :

Contact @mahasiah.org

Date de Réception du dossier
Le/...../.....

Ce dossier-est à compléter. Merci d'apporter un soin particulier aux informations transmises, en étant au plus juste de la réalité.

☐ « C'est MIDI », Je m'inscris

☐ « C'est 4 Heures », Je m'inscris

Nom et prénom du participant :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse:

Nom- prénom de l'aidant ou du représentant légal :

.....
.....

Lien avec la personne participante :

Adresse (si différente de la personne participante) :

.....

Code postal : Ville

Téléphone portable : _ / _ / _ / _ / _ Téléphone fixe: _ / _ / _ / _ / _

adresse mail:@.....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom et prénom :

Lien de parenté :

Téléphone portable : _ / _ / _ / _ / _

Téléphone fixe : _ / _ / _ / _ / _

AUTORISATIONS

1. Demande d'utilisation de l'image

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

« On se rencontre » à utiliser et à diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies ou des films me représentant, réalisés dans le cadre de la vie de l'association. Ces images seront susceptibles d'être utilisées pour la communication de l'association (ex : site, flyer, facebook, presse...).

2. Transport :

☐ Je viendrai par mes propres moyens, à pieds

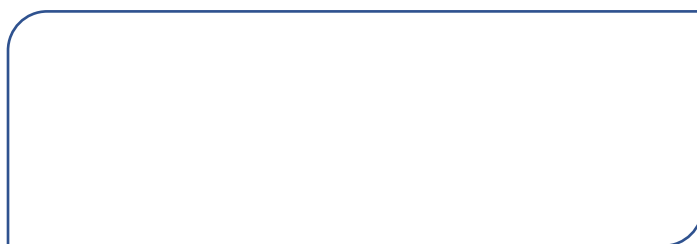
☐ Je viendrai par mes propres moyens, en voiture

☐ J'utiliserai le transport organisé par l'association

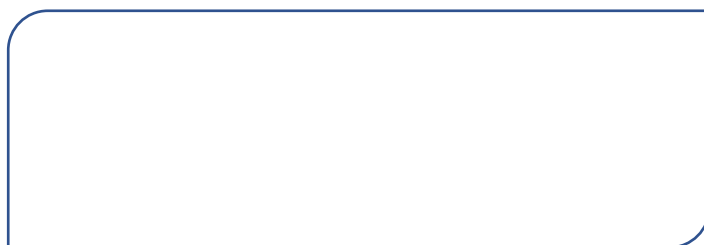
Je soussigné(e) M./Mme

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales

Signature de la personne participante :



Signature de l'aidant ou du représentant légal :



QUESTIONNAIRE FACULTATIF

M. ou Mme.....

MA SANTE

- ☐ Je présente une/des pathologie.s ?
Laquelle/lesquelles :

.....
.....
.....

- ☐ Je souffre d'une/de maladie.s chronique.s ?
Laquelle/lesquelles

.....
.....
.....

- ☐ Je fais des allergies alimentaires ?
Laquelle/lesquelles

.....
.....
.....

- ☐ Je prends un traitement le midi ? ☐ Avant le repas ☐ Au milieu du repas ☐ Après le repas
Lequel/lesquelles

.....
.....
.....

MON AUTONOMIE

Comment vous déplacez-vous habituellement (promenades) ?

- ☐ A pied (marche+ d'une demi-heure) ☐ En déambulateur ☐ En fauteuil de confort

Avez-vous personnellement besoin d'assistance dans les actes de la vie quotidienne ?

- ☐ Non ☐ Oui Si oui, laquelle :

- ☐ Aide à domicile Si oui, précisez le service concerné:

MEDECIN TRAITANT Nom :

Ville : Téléphone: _ / _ / _ / _

SSIAD : Téléphone: _ / _ / _ / _

Nombre de passage : /semaine. Les Jour(s) :

1

CABINET INFIRMIER Nom :

Ville: Téléphone: _ / _ / _ / _

Nombre de passage : /semaine. Les Jour(s) :

SERVICE D'AIDE A DOMICILE/ CESU Nom :

Ville: Téléphone: _ / _ / _ / _

LES RISQUES	NON	Si OUI donner des précisions svp	MES DIFFICULTES
Fausse route			
Risque de chute			
Insuline dépendance			
Traitement aniticoagulant			
Prothèses			
Pacemaker			
Déficit sensoriel		Préciser ☐ Visuel (lunettes) ☐ Auditif : côté droit ☐ Auditif : côté gauche ☐ Appareil dentaire haut ☐ Appareil dentaire bas	
Fuites urinaires			
Autres			

DIFFICULTES ACTUELLES	Légères	Présentes	Importantes	Sévères
Mémoire immédiate				
Langage				
Reconnaissance des visages				
Gestuelle				
Anxiété				
Tristesse				
Manque d'élan				
Agressivité				
Déambulation				
Perte d'appétit				
Autres :				

En collectivité : ☐ S'adapte ☐ A du mal à s'adapter ☐ Refuse la collectivité

Suivi spécialisé : ☐ Accueil de jour ex : LA MAJI ☐ Hôpital de jour

Expérience d'hébergement : ☐ Foyer logement ☐ Hébergement temporaire ☐ Autre

MES PLAISIRS

Centres d'intérêts :

.....

.....

.....

.....

.....

Sujets de discussion préféré :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Aliments préférés & non appréciés :

.....

.....

.....

.....

Association On Se Rencontre
Adresse : 46 rue Tristan Corbière
29270 CARHAIX
Tel : 07 81 29 41 12
Mail : contact@mahaisah.org

CONTRAT D'INSCRIPTION ACTIVITE « LES RDV DES MARDIS »

Est conclu le contrat suivant :

Article 1 – Objet

Le présent contrat détermine les conditions dans lesquelles, l'activité « Les RDV du mardi » est mise en place auprès du participant par l'association et les obligations réciproques des deux parties.

Article 2 – Nature et objectif de la prestation

L'association intervient à la demande du participant ou de son représentant légal pour réaliser une action de lien social.

L'objectif général de l'action de l'association est de concourir au soutien à domicile des personnes, rompre avec l'isolement social mais en aucun cas se substituer à un service médico-social.

Cette prestation sera réalisée en partie dans la ville de Carhaix ou commune alentour et à l'adresse suivante : **46 RUE TRISTAN CORBIERE 29270 CARHAIX.**

L'activité de « club adapté » est encadrée par des bénévoles de l'association.

Article 3 – Activité fournie

L'activité fournie consiste en la réalisation :

- d'un déjeuner dans un restaurant de la communauté de commune du Poher et d'activités ludiques d'une demi-journée par semaine avec ou sans transport réalisée au local de l'association.

Cette activité pourra être adaptée en fonction des besoins du participant et/ou à sa demande.
Toutes les évolutions définitives feront l'objet d'un avenant au présent contrat.

Article 4 – Modalités tarifaires et modalités de paiement

Le montant mensuel est de 30 €.

Il est possible de régler de façon mensuelle ou annuelle soit par prélèvement, soit par virement bancaire ou par chèque.

En choisissant le montant annuelle vous bénéficiez d'une réduction de 30 euros.

- ☐ Montant mensuel : 30 €

Ou

- ☐ Montant annuel : 300 €

NB : **Les repas pris aux restaurants sont à la charge du participant.**

Article 5 - Modalités

La participation à l'activité de l'association se décompose en 2 temps « **C'EST MIDI** », et « **C'EST 4 HEURES** » selon les modalités suivantes :

Total nombre d'heures		Fréquence (Nombre d'intervention par semaine ou par mois)
Hebdomadaires	6h	1 fois par semaine

Une fermeture est prévue de 15 jours durant la période de Noël et de 3 semaines durant l'été.

Ces modalités, fixées d'un commun accord entre le responsable de l'association chargé de mettre en place l'activité et le participant ou son représentant légal, peuvent être modifiées à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Un transport organisé par l'association est mis à disposition du participant.

Article 6 – Durée, suspension et résiliation du contrat

Ce contrat est conclu pour une durée :

D'un mois (Renouvelable par tacite reconduction de mois en mois)	A partir du __/__/____
--	------------------------

En cas d'une suspension prolongée pour raison de santé ou personnelle, et à la demande du participant ou de son représentant, il pourra être mis fin au contrat.

Clauses de résiliation :

Le présent contrat peut être résilié, il y sera mis fin au terme du mois échu.

Le contrat prend fin, sans préavis, en cas de déménagement, de décès, ou d'entrée en structure.

Délai de rétractation :

Le participant peut renoncer au présent contrat, à l'aide du coupon de rétractation joint à ce document. Durant le délai de 7 jours mentionné dans l'annulation de commande, les activités et leurs facturations s'effectueront selon les dispositions prises dans le présent contrat.

Les parties attestent avoir pris connaissance de ce contrat et s'engagent mutuellement à le respecter.

Fait en deux exemplaires à : Carhaix

Le : __/__/____

Vous devez parapher chaque page du contrat de prestation ainsi que l'annexe 1.

Le représentant de la structure.
En tant que Président, Parodi Eve

...

Le participant :

*(Signature du participant
ou de son représentant légal,
Précédé de la mention « lu et approuvé ».)*

Signature & Cachet de l'association.

Signature précédée de la mention lu et approuvée

Rib ASSO :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



**CR FINISTERE
CARHAIX**
Tel. 0298451119 Fax. 0298993114

**03/07/2023
00184**

Intitulé du compte

**ASSOC. ON SE RENCONTRE
3 RUE DE L YSER
29000 QUIMPER**

Domiciliation

Code banque 12906	Code guichet 00014	Numéro de compte 57467169124	Clé RIB 68
IBAN			FR76 1290 6000 1457 4671 6912 468
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT			AGRIFRPP829

ANNULATION DE COMMANDE

(Conformément aux articles L.121-23 à L.121-26 du code de la consommation)

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire et l'envoyer par lettre recommandée avec **avis de réception**, à l'association On se Rencontre dont l'adresse figure en bas de page(1), **au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.**

Je soussigné (e) déclare annuler la commande ci-après :

Type de prestation : _____

Date de la commande : _____

Nom de l'utilisateur : _____

N° du contrat : _____

Adresse de l'utilisateur : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Fait à _____ Le _____

Signature du client :

(1) Document à renvoyer à l'association On Se Rencontre en lettre recommandée avec AR à l'adresse suivante : 46 rue Tristan Corbière 29270 CARHAIX

Annexe 1 : Règles légales d'exercice de la faculté de renonciation

*** Exercice de la faculté de renonciation :**

Après avoir accepté, le Client peut revenir sur son engagement en renvoyant le coupon ci-dessus signé, dans un délai de sept jours à compter de son acceptation, conformément aux dispositions suivantes du code de la consommation :

Article L.121-23 - Les opérations visées à l'article L.121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :

- 1° Noms du fournisseur et du démarcheur ;
- 2° Adresse du fournisseur ;
- 3° Adresse du lieu de conclusion du contrat ;
- 4° Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés ;
- 5° Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services ;
- 6° Prix global à payer et modalités de paiement ; en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L.313-1 ;
- 7° Faculté de renonciation prévue à l'article L.121-25, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et, de façon apparente, le texte intégral des articles L.121-23, L.121-24, L.121-25 et L.121-26.

Article L.121-24 – Le contrat visé à l'article L.121-23 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L.121-25. Un décret en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. Ce contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence. Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du client.

Article L.121-25 – Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L.121-27.

Article L.121-26 – Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L.121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit.

Toutefois, la souscription à domicile d'abonnement à une publication quotidienne et assimilée, au sens de l'article 39 bis du code général des impôts, n'est pas soumise aux dispositions de l'alinéa précédent dès lors que le consommateur dispose d'un droit de résiliation permanent, sans frais ni indemnité, assorti du remboursement, dans un délai de quinze jours, des sommes versées au prorata de la durée de l'abonnement restant à courir.

En outre, les engagements ou ordres de paiement ne doivent pas être exécutés avant l'expiration du délai prévu à l'article L.121-25 et doivent être retournés au consommateur dans les quinze jours qui suivent sa rétractation.

Les dispositions du deuxième alinéa s'appliquent aux souscriptions à domicile proposées par les associations et les entreprises agréées par l'Etat ayant pour objet la fourniture de services mentionnés à l'article L.129-1 du code du travail sous forme d'abonnement.